



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 20 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt octobre à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 14 octobre 2022, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	16

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Madame MOREL, Monsieur OLLIVIER, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur GODEL, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Monsieur COISEL, Monsieur BENOIST

Absents excusés : Monsieur TREFOUX a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI
Monsieur LE BRETON a donné pouvoir à Monsieur ENGEL
Monsieur LEPORTIER, Madame LENOEL

Absent : Madame TERRIER

Secrétaire de Séance : Madame LEMOINE

22-082 VENTE DE L'ANCIEN BUREAU DE POSTE A CANEVAS

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 21-084, actant la cession définitive de la parcelle AC424 au profit de la société SEQUENCE ;

Considérant la demande du gérant, de modifier la société porteuse du projet (société CANEVAS en lieu et place de la société SEQUENCE) ;

Après avis du notaire, et dans la mesure où le gérant est une même et unique personne, la modification de société est possible après en avoir délibéré.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des pouvoirs,

- **ACTE** le changement de dénomination de la société CANEVAS porteuse du projet de création d'une halle gourmande et de 4 logements ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous actes relatifs à la cession définitive de l'ancien bureau de poste à la société CANEVAS.

Vote : POUR : 15 – ABSTENTION : 1

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI

